



Bernard LAPORTE
Président de la FFR

**Mesdames et Messieurs
Les Président-e-s de Clubs
Les Président-e-s des Comités
Départementaux
Les Présidents des Ligues**

Marcoussis, le 09 octobre 2018

Objet : Modifications règlementaires 18/19 - Table de marque

Madame, Monsieur le(a) Président-e,

L'axe premier du Projet Fédéral repose sur la conviction profonde que les Clubs constituent l'unité fondamentale où se joue une grande partie de l'avenir du Rugby français.

La relation aux pratiquants pour leur faire partager le goût du rugby, la relation aux dirigeants bénévoles qui font le rugby au quotidien, sont des objectifs priorités dans le quotidien de notre action nationale.

Je souhaite avec vous, faire de la Fédération une ressource efficace pour tous les Clubs afin de leur faciliter un quotidien souvent rendu difficile par les multiples tâches qu'un dirigeant doit accomplir.

Au titre de la saison 2018-2019, nous avons pris la décision de supprimer la table de marque et les remplacements tactiques libres (cf. publication des « Règles du jeu – Dispositions spécifiques FFR » dans les avis hebdomadaires 1064 et 1065).

Ces décisions étaient motivées notamment par l'obligation de transposer les règles de World Rugby dans nos compétitions.

Il s'avère que l'application de ces nouvelles dispositions ont objectivement jeté du trouble, de l'incompréhension et une réelle difficulté pour administrer les matchs dans certaines compétitions.

Mes déplacements permanents sur le terrain des Clubs ont confirmé les témoignages des Ligues et Comités Départementaux qui m'avaient fait part des réelles difficultés dans l'application de ces décisions.

En conséquence, j'ai mis à l'ordre du jour du Bureau Fédéral, la question du maintien de ces dispositions. Notre discussion a été éclairée par les nombreux retours des Clubs et des dirigeants. La Fédération a donc pris une décision équilibrée dans l'intérêt de notre pratique et la bonne gestion de nos matchs amateurs.

Le Bureau Fédéral réuni le 05 octobre 2018, considérant le retour d'expériences de l'application de ces nouvelles règles, considérant que les Territoires et les Clubs n'ont pas eu suffisamment de temps de préparation pour informer et former sur ces nouvelles règles et leurs conséquence, l'ensemble des dirigeants, des arbitres et des référents fédéraux, **a décidé de rétablir le dispositif de la table de marque et d'autoriser à nouveau les remplacements tactiques libres pour toutes les compétitions référencées en note de bas de page à compter de la journée de championnats des 13&14 octobre 2018.**

Comme je n'ai de cesse de le dire et de le démontrer depuis le début de mon mandat, je souhaite que notre Fédération reste à l'écoute permanente des Clubs. Cette sage décision en est une nouvelle démonstration.

A l'horizon 2020, nous ouvrirons un grand chantier de réforme de nos règlements pour faciliter et favoriser la pratique et renforcer auprès de nos licenciés la passion du Rugby.

La seule façon de le faire sera de leur permettre de jouer le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions, et ce dans le strict respect de leur intégrité physique.

Cette réforme ne s'accomplira qu'après une large consultation de l'ensemble des clubs et en lien avec les règles du Rugby international.

J'espère vivement que cette décision à effet immédiat permettra à chacun de vivre une saison riche en émotions sportives et en plaisir de jouer.

L'avis hebdomadaire confirmant cette décision paraîtra dans les prochaines heures et rendra exécutoire cette décision.

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations les plus amicales.



Bernard LAPORTE

Compétitions concernées par le rétablissement de la Table de marque et pour lesquelles les remplacements tactiques libres sont à nouveau autorisés :

- *Catégorie C' :*
 - *Fédérale B*
 - *Excellence B*
 - *Fédérale Féminine 1*
- *Catégorie C :*
 - *Séries régionales*
 - *Réserves Honneur*
 - *Fédérale Féminine 2*
 - *Moins de 19 – Régionale 1 et 2*
 - *Moins de 16 – Régionale 1 et 2*
- *Catégorie D*
 - *Réserves de séries régionales (jeu à XII)*